Titre : **ORDONNANCE DU** **10 avril 1823**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur : **Par M. BAJOT**	Origine : **Google**
Référence : Annales maritimes et coloniales publiées avec l'approbation du ministre de de la Marine et des colonies et sous les auspices de S.A.R. L'Amiral de France. **1823**	Transcripteur : Date : **2016**

ORDONNANCE DU ROI relative au Renvoi dans leurs foyers, des Sous-officiers et Soldats appelés au service territorial des Vétérans par la loi du 10 avril 1823

A Paris, le 27 octobre 1823

LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

NOUS AVONS ORDONNE ET ORDONNONS ce qui suit :

ART. 1er. Il sera procédé immédiatement au renvoi dans leurs foyers, des sous-officiers et soldats appelés au service territorial des vétérans par la loi du 10 avril dernier.

2. Notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 27 octobre de l'an de grâce 1823, et de notre règne le vingt-neuvième.

Signé LOUIS

Par le Roi :

Le Président du Conseil des Ministres,
Signé, J. DE VILLELE.